

PROFESSION DE FOI

Donner de l'avance aux avocats

Élections au Conseil national des barreaux · Collège général ·
Scrutin du mardi 24 novembre 2026

3 PILIERS

9 PRIORITÉS

45 MESURES



Liste conduite par
Juliette Schweblin
(circonscription Paris)



Liste conduite par
Valérie Bouchez
(circonscription
nationale)

Chère Consœur, cher Confrère,

L'ACE n'est pas réservée aux seuls avocats d'affaires. Nous sommes la voix des avocats qui entreprennent, toutes spécialités et tous modes d'exercice confondus.

Selon le baromètre du CNB, la profession est sous tension. Près d'un avocat sur deux est insatisfait de sa rémunération et de son équilibre de vie. Un sur trois envisage de quitter la profession dans les trois ans, hors retraite.

Et pourtant, plus de neuf sur dix sont fiers d'être avocats. Cette fierté mérite des conditions d'exercice à la hauteur.

Ces constats, nous ne les découvrons pas : nous les partageons et nous en tirons les conséquences. Premier groupe du collège général du CNB depuis 2024 avec 10 élus, vos élus ACE défendent notre exercice mais nous devons être plus fort.

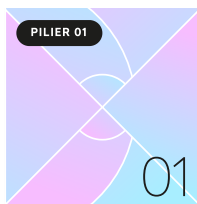
Vous consacrez votre énergie à défendre vos clients et à construire votre activité. Donnez-nous la force de défendre notre exercice.

Ce que nous avons promis. Ce que nous avons fait.

En 2024, vous avez maintenu l'ACE dans sa position de groupe le plus représentatif du collège général du CNB, avec dix élus. Trois ans plus tard, 18 des 25 engagements que nous avons pris ont produit un résultat tangible ou un chantier substantiellement engagé. Quelques exemples :

- 01 l'autonomie de la CNBF préservée : quand l'article 23 du PLFSS 2025 a menacé la caisse, l'ACE s'y est opposée et l'a fait écarter ;
- 02 l'apport d'affaires débloqué après vingt-cinq ans d'immobilisme : rapport élaboré, consultation des barreaux engagée, vote attendu sur une réelle avancée ;
- 03 une plateforme d'agents IA juridiques souverains, des guides IA et déontologie, la clause IA des conventions d'honoraires ;
- 04 la réforme de l'article 14 du RIN pour une collaboration plus visible, mieux protégée et tournée vers la progression ;
- 05 la protection du titre de spécialiste (article 10.2 du RIN) et la consécration de la mission durabilité de l'avocat (CSRD, article 6.3.7) ;
- 06 une solution nationale de facturation électronique, souveraine, conforme à notre déontologie et négociée à 60 € par an : une obligation subie transformée en service utile.

Notre projet : trois piliers, neuf priorités, 45 mesures



1. Bien vivre de son métier.

L'indépendance économique est la condition de l'indépendance. Nous sommes déterminés à lever les entraves au développement. Notamment, nous consacrerons l'apport d'affaires dans la loi de 1971 et le RIN, nous rendrons effectives

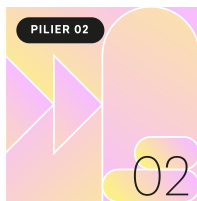
les missions accessoires et nous négocierons un pacte de stabilité fiscale des SEL et SPFPL avec Bercy, l'URSSAF et la CNBF.

Pour aider les confrères face aux honoraires impayés, la taxation sera refondue : saisine dématérialisée, décision exécutoire par provision, procédure simplifiée pour les petites créances. Une centrale d'achat nationale réduira vos dépenses générales.

Nous exigerons la revalorisation de l'aide juridictionnelle et son indexation sur l'indice des prix INSEE, pour sortir de l'arbitrage budgétaire annuel.

Et la relation client doit être reconquise : campagne nationale « réflexe avocat », plaidoyer pour un crédit d'impôt pour les particuliers et les TPE-PME qui consultent un avocat avant de contracter.

Le bien-être ne doit pas être un supplément d'âme, il participe de la santé des avocats : généralisation de la plateforme QANO-PEE, accords nationaux sur la santé et la parentalité, formation à l'encadrement.



2. Défendre ce qui nous rend uniques.

Le secret professionnel se défend par texte, en France comme à Bruxelles. Sur le périmètre du droit, nous passerons du signalement au contentieux stratégique : guichet unique, doctrine de

preuve, budget national de contentieux, kit opérationnel pour les ordres, et définition légale de la consultation juridique.

L'autonomie de la CNBF et sa capacité de décision seront défendues sans concession : toute évolution devra être évaluée à l'aune des droits acquis, des générations et des équilibres financiers. Le CNB ne doit pas subir le calendrier des autres : il faut proposer des textes prêts à l'emploi et ne pas se contenter de commenter ceux qui nous sont soumis.

La défense se joue aussi à Bruxelles : un plan Bruxelles-Luxembourg protégera le secret, la proportionnalité des obligations de lutte anti-blanchiment et l'accès aux juridictions de l'Union. Et après la loi sur la justice criminelle de juillet 2026, nous demanderons des états généraux de la procédure pénale : les droits des victimes et les garanties de la défense ne sont pas des intérêts antagonistes.



3. Maîtriser ses outils et son temps.

Une IA choisie, jamais subie : accords-cadres nationaux sur l'IA et les données, formation certifiée, réseau de référents dans les barreaux, financement de l'innovation, du réseau de business angels et du

concours national des incubateurs jusqu'au fonds d'investissement de la profession.

La sécurité des données doit devenir une infrastructure collective : socle cyber prêt à l'emploi, cellule de crise mutualisée, assurance cyber négociée. Nous devons aussi reprendre la main sur le temps et le coût du procès : calendrier prévisionnel, délais publiés par juridiction, acte d'avocat exécutoire, article 700 motivé sur les dépenses réelles.

« Si nous sommes capables d'offrir à nos clients les clefs de la croissance et de la résilience, alors nous en sommes capables pour nous-mêmes. »

Des équipes renouvelées, à votre image

40 candidates et candidats en parité stricte, deux listes conduites par des femmes : Juliette Schweblin à Paris, élue sortante, et Valérie Bouchez. 37 visages nouveaux sur 40. Les trois élus sortants qui se représentent portent les dossiers les plus avancés du bilan : Audrey Chemouli (apport d'affaires), François Girault (innovation, IA, qualité de vie professionnelle), Juliette Schweblin (déontologie).

22 barreaux représentés en circonscription nationale, des Hauts-de-Seine et de Lyon jusqu'à Brive, Blois, Mâcon et Ajaccio. Kami Haeri, auteur du rapport sur l'avenir de la profession, rejoint la liste parisienne. Nos figures historiques soutiennent les listes sans confisquer les mandats : expérience, compétence, transmission, renouvellement et esprit d'équipe sont les valeurs fondamentales de l'ACE.

Aux côtés des têtes de liste, la direction de campagne est confiée à Vincent Maurel, ancien bâtonnier des Hauts-de-Seine et membre du bureau du CNB ainsi qu'à Nathalie Attias, AMCO, AMCNB et VP Nationale. Et les jeunes générations sont prioritaires : à Paris comme en région, elles occupent des positions éligibles.

Le 24 novembre, donnez de l'avance à votre profession

Vos journées sont denses. Nous connaissons vos contraintes : ce sont aussi les nôtres ! Prenez le temps de voter : c'est vous qui financez le CNB !

Le mardi 24 novembre 2026, par vote électronique et en un seul tour, votez et faites voter pour les listes ACE Avocats Ensemble. Chaque voix compte, la vôtre d'abord.

Ensemble, Défendre, Entreprendre.

Juliette Schweblin, tête de la liste parisienne · Valérie Bouchez, tête de la liste nationale
Yasmine Develle, présidente nationale de l'ACE

www.avocats-ensemble.fr · contact@ace-avocats.fr

